

présentes, membre du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour un mandat prenant fin le 19 juin 2010, en remplacement de monsieur Michel Gagnon;

QUE monsieur Luc Monty et madame Suzanne Lévesque soient désignés de nouveau respectivement président et vice-présidente du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec;

QUE les membres du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec nommés en vertu du présent décret soient remboursés des frais de voyages et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

51823

Gouvernement du Québec

Décret 581-2009, 20 mai 2009

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra au lac Meech les 24 et 25 mai 2009

ATTENDU QUE se tiendra au lac Meech, les 24 et 25 mai 2009, une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE le ministre des Finances, monsieur Raymond Bachand, dirige la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra au lac Meech les 24 et 25 mai 2009;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre des Finances, de :

— madame Isabelle Jean, directrice de cabinet, cabinet du ministre des Finances;

— madame Catherine Poulin, directrice des communications, cabinet du ministre des Finances;

— monsieur Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances;

— monsieur Bernard Turgeon, sous-ministre associé, ministère des Finances;

— monsieur Patrick Déry, sous-ministre adjoint, ministère des Finances;

— madame Marie-Claude Lavallée, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

51824

Gouvernement du Québec

Décret 582-2009, 20 mai 2009

CONCERNANT l'approbation du Plan d'action 2009-2014 de la Politique internationale du Québec

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé, en vertu du décret numéro 407-2006 du 17 mai 2006, la Politique internationale du Québec et le Plan d'action 2006-2009 afin de moderniser et de recentrer l'action internationale du Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 11 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le ministre planifie, organise et dirige l'action à l'étranger du gouvernement ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de cet article, le ministre élabore, en collaboration avec les ministères concernés, une politique en matière de relations internationales, la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en œuvre, et que cette politique doit